

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 5.1 Promouvoir le compostage individuel et le lombricompostage

Catégorie d'évitement	Biodéchets : déchets alimentaires, et végétaux	
Contexte	<p>Le compostage est une technique simple et naturelle de valorisation des déchets biodégradables de la cuisine, de la maison et du jardin. L'agglomération est engagée depuis 2015 dans la promotion de cette pratique auprès des habitants. Depuis le début du dispositif (hors équipement fournis par le Bassin Sud avant la fusion du 01/01/2017), 1681 composteurs et 164 lombricomposteurs à tarifs préférentiels ont été vendus aux usagers de l'agglomération, ce qui représente 16% des foyers équipés. En 2020, nous avons constaté que la plupart des usagers n'avaient pas connaissance de ce dispositif. Nous avons donc renforcé la communication dans les communes, les ventes ont ainsi fait un bond de 234% en 2021 par rapport à 2020, avec 842 composteurs et 56 lombricomposteurs vendus. Epernay Agglo Champagne propose également des ateliers et guides pratiques pour accompagner les habitants dans la pratique du compostage.</p> <p>Cependant, les caractérisations de ces 3 dernières années des ordures ménagères montrent que les biodéchets représentent encore près d'un tiers du contenu de la poubelle, alors qu'ils pourraient être valorisés.</p> <p>La collectivité souhaite donc poursuivre et renforcer son accompagnement dans la pratique du compostage et du lombricompostage.</p>	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Promouvoir la valorisation des biodéchets par la réalisation du compostage et du lombricompostage Accompagner les habitants dans les bonnes pratiques du compostage	Vendre 1200 composteurs et 100 lombricomposteurs à tarifs préférentiels Réaliser 36 ateliers compostage
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître et entretenir la communication autour des dispositifs d'accompagnement au compostage - Proposer des composteurs et lombricomposteurs à des tarifs préférentiels - Organiser des ateliers compostage - Organiser des ateliers spécifiques à la pratique du lombricompostage - Organiser des ateliers sur le jardinage au naturel pour accompagner les habitants souhaitant aller plus loin (Cf action 5.4) en mettant en place des techniques de valorisation des biodéchets comme le paillage ou la culture en lasagne. - Réaliser une enquête auprès des ménages pour savoir si le composteur ou le lombricomposteur est utilisé - Assurer un rôle de conseil pour les habitants 	
Publics cibles	Les habitants	
Pilote de l'action	Direction Prévention et Gestion des Déchets	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Communes Professionnels du jardinage Associations de jardiniers	Relayer l'information sur les ateliers compostage
Indicateurs	Réalisation	Résultat
	Obtention d'un compost de qualité	Nombre de composteurs vendus Nombre de lombricomposteurs vendus Nombre d'ateliers compostage organisés Nombre de participants aux ateliers Pourcentage de foyers équipés Estimation des tonnages évités Nombre de foyers qui utilisent le composteur ou lombricomposteur
Budget	105 000 euros dont 39 000 euros de recettes	

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 5.2 Favoriser l'installation de sites de compostage partagé

Catégorie d'évitement	Biodéchets : déchets alimentaires, et végétaux	
Contexte	<p>Les biodéchets alimentaires représentent à eux seuls près d'un tiers du contenu de la poubelle d'ordures ménagères. La pratique du compostage tend à se développer, mais elle demeure toutefois peu répandue et est logiquement très corrélée avec le type de logement.</p> <p>Face à la demande croissante des habitants de pouvoir bénéficier d'une installation de compostage partagé alors qu'ils ne possèdent pas de jardin, et compte tenu de l'obligation réglementaire de proposer une solution de tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, la collectivité souhaite accompagner les habitants dans la pratique du compostage partagé. Un 1^{er} site de compostage partagé a ainsi été installé avenue de Champagne en 2021. Le retour d'expérience est désormais assez bon sur les modalités à mettre en œuvre pour qu'un projet de compostage partagé se déroule bien.</p> <p>Par ailleurs les écoles nous sollicitent régulièrement car elles souhaitent acquérir un composteur à visée pédagogique, composteur que nous leur fournissons. L'agglomération d'Épernay souhaite poursuivre la sensibilisation des élèves à la valorisation des biodéchets à travers un accompagnement plus approfondi à la pratique du compostage.</p> <p>Enfin, pour sensibiliser plus largement au compostage partagé, la collectivité propose d'accompagner les structures qui le souhaitent dans cette démarche. (Associations, établissements publics, entreprises)</p>	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Favoriser la pratique du compostage partagé pour les habitants ne disposant pas d'espace vert Développer du lien social à l'échelle d'un quartier, d'un établissement, d'une entreprise	Equiper 15 sites de compostage partagé pour les habitants Equiper 10 sites de compostage partagé pour les établissements publics/scolaires
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et entretenir la communication autour des dispositifs d'accompagnement au compostage partagé - Former les référents de site - Fournir le matériel et la signalétique appropriés - Assurer un rôle de conseil pour les référents des sites - Mettre en place et animer un réseau de référents au compostage - Assurer un suivi des sites installés, veiller à leur bon fonctionnement 	
Publics cibles	Habitants en habitat urbain collectif ou sans jardin, de la ville d'Épernay et des communes du territoire ; établissements publics/scolaires, entreprises, structures associatives, autres ...	
Pilote de l'action	Direction Prévention et Gestion des Déchets	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Bailleurs sociaux/syndics Comités de quartier, associations Direction Cadre de Vie, services qui gèrent les espaces verts et espaces publics dans les communes Etablissements scolaires Associations, Etablissements publics, Entreprises Autres structures, Guide composteur, Animateurs tri/prévention	Mobilisation, information des habitants Identifier les espaces verts privés disponibles pour installer un site de compostage partagé Identifier les espaces verts publics disponibles pour installer un site de compostage partagé. Mettre à disposition du broyat Démarche pédagogique autour de la valorisation des biodéchets et du jardinage au naturel Sensibiliser les adhérents, les agents, les salariés et Proposer un nouveau service Former, animer et suivre les sites,
Indicateurs	Réalisation	Résultat
	Nombre de réunions préparatoire et de suivi Obtention d'un compost de qualité	Nombre de sites installés Nombre d'établissements/entreprises/autres structures participants Nombre de foyers/habitants participants Estimation des tonnages évités
Budget	60 000 €	

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 5.3 Favoriser le broyage et la récupération de broyat

Catégorie d'évitement	Les déchets verts	
Contexte	<p>En mars 2020, Epernay Agglo Champagne a modifié les collectes sélectives associant biodéchets alimentaires et végétaux, effectuées sur 13 des 47 communes. Elles ont été maintenues mais réduites aux seuls biodéchets alimentaires. Les habitants concernés ont été invités à une gestion de leurs végétaux à la parcelle par différentes techniques de valorisation, ou en dernier recours, à des apports en déchèterie.</p> <p>Afin d'accompagner au mieux tous les habitants dans la gestion des végétaux, Epernay Agglo Champagne a organisé depuis des sessions ponctuelles de broyage au printemps et à l'automne dans des communes du territoire. Forte de cette expérience, la collectivité souhaite proposer aux habitants d'autres solutions plus pérennes.</p>	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Valoriser les déchets verts en broyat Développer des pratiques de jardinage au naturel Réduire de l'utilisation de produits phytosanitaires, notamment de désherbants	Organiser 36 ateliers jardinage au naturel pour les habitants, 6 ateliers pour les agents communaux et municipaux en charge des espaces verts (Cf action 5.4)
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un service de broyage et de récupération de broyat dans les déchèteries du territoire - Inciter les communes à s'équiper d'un broyeur en proposant une aide financière, sous réserve que la commune s'engage à organiser des sessions de broyage pour les habitants (à domicile ou de façon collective sur une aire désignée) l'utiliser aussi dans le cadre du broyage des végétaux communaux. - Communiquer sur l'aide à la location d'un broyeur de végétaux à usage domestique - Communiquer sur les ateliers jardinage au naturel et compostage permettant de valoriser le broyat 	
Publics cibles	Communes membres - Habitants	
Pilote de l'action	Direction Prévention et Gestion des Déchets	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Communes Agents communaux des espaces verts	Assurer les sessions de broyage auprès des habitants pour les communes qui ont fait l'acquisition d'un broyeur Relayer l'information sur les ateliers jardinage au naturel et compostage auprès des habitants et des agents communaux en charge des espaces verts (Cf action 5.4) Communiquer sur l'aide à la location d'un broyeur
Indicateurs	Réalisation	Résultat
	Nombre de réunions préparatoires et de suivi Nombre de démarches de communication	Nombre de sessions de broyage organisées par les communes qui ont fait l'acquisition d'un broyeur Nombre de sessions de broyage en déchèterie Nombre de participants aux sessions de broyage Nombre d'aides financières attribuées (habitants, communes) Nombre de participants aux ateliers jardinage au naturel et compostage Estimation des tonnages évités de déchets verts
Budget	128 000 euros	

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 5.4 Promouvoir le jardinage au naturel et zéro déchet

Catégorie d'évitement	Biodéchets alimentaires, et végétaux	
Contexte	L'impact délétère des produits phytosanitaires sur la santé, la biodiversité et l'environnement de manière générale, n'est plus à prouver. Réduire drastiquement l'usage des pesticides est primordial. Jardiner au naturel permet non seulement de réduire de manière considérable la quantité de déchets apportée en déchèterie, mais également d'amoindrir le recours aux pesticides de synthèse. Ces méthodes alternatives contribuent ainsi à préserver notre environnement, tout en embellissant les jardins.	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Faire prendre conscience à un large public des risques des produits phytosanitaires pour l'environnement et la santé.	Organiser 36 ateliers pour les habitants Organiser 30 ateliers pour les scolaires Organiser 6 ateliers pour les agents communaux et municipaux en charge des espaces verts
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers jardinage au naturel à destination des habitants - Promouvoir l'aide à l'achat de kit d'adaptation mulching pour tondeuse - Organiser en partenariat avec les distributeurs de produits de jardin volontaires des ateliers dans les surfaces de vente pour promouvoir les techniques alternatives aux pesticides - Organiser des ateliers jardinage au naturel pour les agents communaux et municipaux chargés de l'entretien des espaces verts - Organiser des ateliers jardinage au naturel pour les écoles primaires dans le cadre de la Semaine des Alternatives aux Pesticides les accompagner dans la mise en place d'un jardin potager pédagogique - Elaborer une exposition interactive sur le jardinage au naturel et le compostage 	
Publics cibles	Les habitants - les professionnels - les agents communaux - les élèves et enseignants des écoles primaires	
Pilote de l'action	Direction Prévention et Gestion des Déchets	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Communes	Encourager les agents en charge des espaces verts à participer aux ateliers
	Professionnels Associations de jardiniers	Sensibiliser la clientèle aux alternatives aux pesticides de synthèse Relayer les ateliers à destination des habitants
Indicateurs	Réalisation	Résultat
	Préparation et suivi des ateliers Réaliser une enquête pour estimer les changements de pratiques de jardinage	Nombre d'ateliers jardinage au naturel pour les habitants Nombre d'ateliers pour les agents communaux/municipaux en charge des espaces verts Nombre d'ateliers pour les écoles Nombre d'ateliers en partenariat avec les professionnels Nombre de participants aux ateliers Estimation des changements de pratiques de jardinage (sur base d'une enquête post ateliers)
Budget	40 500 euros	

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 5.5 Sensibiliser et encourager les professionnels (horticulteurs, jardineriers, paysagistes...) à se mobiliser en faveur de la réduction des déchets verts auprès de leur clientèle

Catégorie d'évitement	Déchets verts	
Contexte	<p>Les végétaux constituent le second flux déposé en déchèterie alors que des solutions simples existent pour réduire leur production et les valoriser à la parcelle : réduire la fréquence des tontes, tailler avec modération, ou encore planter des végétaux à croissance lente...</p> <p>Afin de renforcer le dispositif de sensibilisation, Epernay Agglo Champagne a pour ambition de mobiliser les professionnels du jardinage. La proximité avec leurs clientèles respectives permettra de renforcer nos messages en faveur de la réduction et de la valorisation des végétaux.</p>	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	<p>Sensibiliser les professionnels du jardinage aux enjeux du PLPDMA</p> <p>Créer des partenariats pérennes avec les professionnels</p> <p>Valoriser les démarches engagées par les professionnels du jardinage</p>	<p>Sensibiliser 100% des professionnels du territoire</p> <p>Organiser des ateliers de sensibilisation à la clientèle</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation des acteurs afin de connaître les spécificités de chaque professionnel, leur motivation, leurs contraintes et leviers d'action pour sensibiliser les habitants. Trouver ensemble des moyens de sensibiliser les habitants sur les avantages à valoriser les végétaux à domicile. - Proposer des animations ponctuelles sur le jardinage au naturel et le compostage à la clientèle des jardineriers partenaires - Communiquer sur les subventions pour la valorisation des végétaux mises en place par l'agglomération - Communiquer sur les ateliers jardinage au naturel et compostage 	
Publics cibles	Les professionnels, leurs clientèles	
Pilote de l'action	Direction Prévention et Gestion des déchets	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Les professionnels du jardinage (enseignes de jardinage, horticulteurs, paysagistes, élagueurs, pépiniéristes,)	Sensibiliser la clientèle au jardinage au naturel, à la réduction et à la valorisation des végétaux
Indicateurs	Réalisation	Résultat
	Nombre de professionnels rencontrés	<p>Nombre de professionnels du jardinage mobilisés</p> <p>Nombre d'actions organisées</p> <p>Nombre de bénéficiaires des actions (clients)</p> <p>Impact sur les déchets verts évités et/ou</p> <p>Détournés auprès des clients (sondage)</p>
Budget	7 500 euros	

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets**Action 5.6 Accompagner les producteurs de biodéchets dans leur gestion conformément à la réglementation**

Catégorie d'évitement	Biodéchets alimentaires	
Contexte	<p>Dans la continuité des actions qui consistent à accompagner les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et commerciale, l'agglomération d'Épernay souhaite accompagner les producteurs de biodéchets dans leur gestion conformément à la réglementation en vigueur. En effet, la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Ainsi à compter de cette date, les particuliers, comme les professionnels, produisant des biodéchets sans seuil minimum, devront trier leurs biodéchets afin qu'ils puissent être soit collectés pour être valorisés en compost sur l'unité de valorisation agronomique du Syvalom, soit compostés sur site ou à proximité sur un site de compostage partagé (Cf action 5.2).</p> <p>Pour cette action, il s'agit aussi bien de la mise en place de bacs biodéchets dans les établissements quand cela est possible, que l'implantation d'un réseau de bornes abritant des bacs biodéchets répartis sur le territoire, à l'extérieur des établissements. Dans les deux cas la collecte est une collecte en porte à porte pour collecter séparément l'ensemble des biodéchets produits.</p>	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Enquêter chaque établissement afin d'évaluer la production de biodéchets et la configuration des locaux de stockage- Mettre en place le dispositif le plus approprié pour chaque établissement, un bac ou plusieurs bacs de biodéchets selon sa production et à condition que l'établissement soit en capacité de stocker le(s) bac(s), ou rattacher l'établissement au point collectif d'apport des biodéchets de proximité.	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Accompagner les restaurateurs dans le tri et la collecte des biodéchets	100% des professionnels producteurs de biodéchets Installer 20 bornes en 3 ans
Publics cibles	Producteurs privés et publics de biodéchets (Restaurateurs, hôtels, cantines, marchés, salles des fêtes, ...)	
Pilote de l'action	Direction Prévention et Gestion des Déchets	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Association de commerçants Direction du Développement Economique	Relayer la communication auprès des professionnels
Indicateurs	Réalisation	Résultat
	Nombre de réunions préparatoires et de suivi Nombre de restaurateurs rencontrés	Nombre de bacs bio dans les établissements Nombre de points collectifs de proximité Estimation des tonnages détournés
Budget	75 000 euros	